

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
sociale

Maison départementale de l'Autonomie

ARRETE N° 18-0674
Fixant le prix de journée du
Service d'Accompagnement à la
Vie Sociale Mende.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R314-22 et suivants, R314-34 et suivants ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU la loi n°2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives à l'aide sociale aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicaux sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CD_17-1073 du 22 décembre 2017, fixant le taux directeur pour les établissements relevant du secteur personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CD_17-1084 du 22 décembre 2017, approuvant la mise en place des crédits de paiements pour la gestion 2018 ;

VU les propositions budgétaires de l'établissement transmises par la personne ayant qualité de représenter l'établissement en date du 26 octobre 2017 ;

VU Le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens entre l'Association Les Résidence d'Olt et le Département de la Lozère ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du département ;

ARRETE

Article 1 Pour l'exercice budgétaire 2018 les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Mende situé Résidence l'Aurore, 48000 Mende, sont acceptées comme suit :

Groupes fonctionnels	Montant en Euros	Total en Euros
Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	7 550,00 €	Total des dépenses 143 895,20 €
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	116 698,79 €	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	19 646,41 €	
Groupe I Produits de la tarification	143 895,20 €	Total des produits 143 895,20 €
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	
Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	

Article 2 Le nombre de journées prévisionnelles pour l'hébergement permanent est fixé à **4 698 journées**.

Article 3 Pour l'exercice 2018, la dotation globale allouée au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour adultes handicapés (SAVS) est fixée à **143 895,20 €**. Elle est versée en une seule fois.

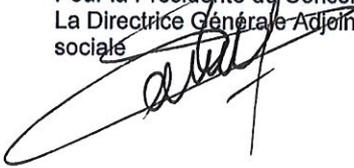
Article 4 Les produits de l'allocation logement ou de l'aide personnalisée au logement perçus par les résidents sont intégralement reversés au groupe II "autres produits relatifs à l'exploitation", compte 758 sur le budget de l'établissement.

Article 5 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 6 Monsieur le Directeur Général des Services du Département, Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'établissement concerné, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

ACTE EXECUTOIRE

Mende, le **29 MARS 2018**
Pour la Présidente du Conseil départemental
La Directrice Générale Adjointe de la Solidarité
sociale



Mende, le **29 MARS 2018**

La Présidente du Conseil Départemental



Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le



ID : 048-224800011-20180329-A18_0674-AR